

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

[Map page 29]

Gjirokastër = Gjirokastër

Kukës = Kukës

Presence in Albania = Présence en Albanie

Shkodër = Shkodër

Tirana = Tirana

Vlorë = Vlorë

– International Borders = Frontières internationales

◇ Field Station = Poste extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 29]

La Présence a aidé l'Albanie à consolider ses institutions démocratiques par des réformes dans les domaines de la législation, de la justice, de la propriété, de l'administration régionale et des élections. Elle s'est également concentrée sur des activités de renforcement des capacités du Parlement, de lutte contre la traite des êtres humains et anticorruption. La Présence a apporté son soutien aux médias indépendants et à la bonne gouvernance, a fourni une assistance en matière de formation de la police et s'est employée à renforcer la société civile. Les quatre postes extérieurs de la Présence ont participé à des activités régionales et locales d'assistance et de projet.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la coopération transfrontalière. La Présence a facilité des réunions conjointes de coopération transfrontalière entre les autorités albanaises compétentes et leurs homologues en Serbie, au Kosovo (Serbie), au Monténégro et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces réunions ont permis d'échanger des informations et de promouvoir les accords transfrontaliers dans le cadre du processus de *gestion intégrée des frontières*. La Présence a travaillé avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission européenne dans le cadre d'un projet de filtrage préalable des demandeurs d'asile et des migrants.

Assistance à la police d'État. La Présence a dispensé une formation à la lutte contre le crime organisé, à la lutte contre la traite des êtres humains, aux premiers secours et à la police de la circulation à plus de 20 policiers de rang intermédiaire des 12 régions. Elle a apporté son soutien à des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la culture de cannabis, aux droits de l'homme et à la sécurité routière dans les 12 directions régionales de la police. En coopération avec d'autres experts internationaux, la Présence a aidé à rédiger une nouvelle loi

sur la police d'État. Dans le souci d'améliorer encore les capacités de la police en matière d'établissement de rapports, la Présence lui a fourni plus de 50 ordinateurs et imprimantes ainsi que du matériel de communications.

Assistance à la police des frontières. Plus de 100 policiers ont bénéficié d'une formation à l'utilisation de matériel moderne de surveillance des frontières. La Présence a conduit un projet portant sur des générateurs solaires. Ces générateurs assurent désormais l'alimentation de secours en énergie de huit points de passage-frontière, facilitant ainsi la circulation ininterrompue de personnes, de biens et de services à travers les frontières de l'Albanie. La Présence a également mis six véhicules ainsi que plusieurs ordinateurs et imprimantes à la disposition des directions régionales de la police. Quelque 200 policiers aux frontières et membres de la police des migrations ont bénéficié d'un projet de formation à la langue anglaise destiné à accroître leurs connaissances des langues étrangères.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à la réforme foncière. Travaillant avec le Bureau d'enregistrement des biens immeubles pour promouvoir la réforme foncière, la Présence a dispensé une formation visant à renforcer les capacités en la matière et elle a enregistré plus de 20 000 biens. Elle a prêté son concours à l'Agence de restitution des biens et d'indemnisation dans ses activités concernant l'évaluation des biens fonciers et la création d'une base de données informatisée des réclamations. La Présence a offert son expertise dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de réforme visant à lier les processus de l'enregistrement, de la légalisation, de la restitution et de l'indemnisation.

Appui à la décentralisation et à la réforme régionale. En coopération avec le Conseil de l'Europe, la Présence a travaillé avec le Gouvernement pour analyser les stratégies de décentralisation et définir des priorités à long terme. Sur la base de la priorité du Gouvernement consistant à décentraliser le processus de gestion du système d'approvisionnement en eau, la Présence a formé 40 fonctionnaires locaux dans deux villes aux rôles qu'ils auront à jouer dans la gestion des ressources hydriques.

Promotion de la bonne gouvernance. La Présence a aidé à appliquer la *loi sur la prévention du blanchiment d'argent* en fournissant un logiciel antiblanchiment à des banques de premier et de second niveau. Elle a apporté son concours à 14 communautés et municipalités pour accroître la transparence de la prise de décisions dans le cadre des processus budgétaires. Un projet visant à améliorer la collecte des impôts en informatisant les bases de données a également été mené à bien dans cinq directions des impôts.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. La Présence s'est employée à promouvoir la mise en œuvre de la *Convention d'Aarhus* par le Gouvernement en ouvrant un centre d'information à ce sujet et en mettant en place un conseil consultatif au sein duquel la société civile est représentée. Dans le cadre de six séminaires régionaux, la Présence a introduit des meilleures pratiques pour remédier à des problèmes environnementaux locaux en se servant d'une panoplie d'outils axée sur la gestion des déchets et la pollution. Dans quatre municipalités, la Présence a facilité des débats entre plus de 60 participants de l'administration locale et de la société civile sur des questions relatives à la gestion des déchets solides.

Appui à la protection et à la réintégration des victimes de la traite des êtres humains. La Présence a contribué aux efforts du Gouvernement visant à élaborer le premier plan national prévoyant des normes de protection sociale pour les victimes de la traite. Elle s'est également employée à promouvoir la mise en œuvre de la législation en vigueur et des normes internationales en matière d'indemnisation des victimes. La création d'une base de données sur les cas de traite a contribué à améliorer les mécanismes d'orientation des victimes et la collecte de données. La Présence a apporté son soutien au Gouvernement pour élaborer un code d'éthique comportant des dispositions contre l'exploitation économique et sexuelle des enfants dans l'industrie touristique.

Activités liées à la dimension humaine

Promotion de la réforme électorale. La Présence a offert un soutien technique au Comité parlementaire sur la réforme électorale. Avec l'appui de donateurs externes, la Présence a fourni des avis, une formation et du matériel au Ministère de l'intérieur et aux unités d'administration locale afin de les aider à dresser les listes d'électeurs pour les élections locales de 2007. La Présence a prêté son concours à la Commission électorale centrale pour former les commissaires aux élections. Elle a dispensé une formation sur la législation et sur le rôle de la police dans le cadre des prochaines élections locales. Elle s'est également employée à promouvoir les campagnes d'éducation des électeurs. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Présence a mené de vastes consultations avec le Gouvernement en vue de finaliser un projet pluriannuel visant à moderniser le système d'état civil et d'adresses albanais.

Renforcement de l'Assemblée parlementaire. Dans le cadre d'un projet extrabudgétaire de grande ampleur, la Présence a aidé à renforcer les capacités des comités, du personnel et des services de l'Assemblée parlementaire, notamment en organisant des séminaires et des visites d'étude pour les membres du Parlement. Une assistance et du matériel technique ont également été fournis pour améliorer l'accès du public à l'Assemblée et la transparence de ses activités.

Renforcement du système judiciaire. Pour promouvoir la transparence et l'efficacité du système judiciaire, la Présence a publié un rapport analysant le système de justice pénale en Albanie. En coopération avec la Conférence judiciaire nationale, l'École des magistrats, le Comité Helsinki albanais et le Conseil de l'Europe, la Présence a formé 120 juges dans quatre régions au rôle de la Cour européenne des droits de l'homme et à l'éthique judiciaire. La Présence a apporté son concours au Tribunal de première instance pour les crimes graves en créant un site internet et en assurant la formation du personnel administratif.

Promotion de la réforme législative. La Présence a aidé à rédiger des textes de lois sur la police, l'égalité entre les sexes et la protection des victimes. Elle a publié les débats constitutionnels de 1998 et promu une transparence accrue du processus législatif en formant les membres de 60 organisations non gouvernementales (ONG) dans quatre régions à la formulation d'avis sur les projets de législation.

Promotion de la société civile et des droits des citoyens. Le réseau des centres de développement de la société civile, établi par la Présence en 2001 pour faciliter la participation de la société civile à l'élaboration de politiques, est devenu une entité juridique indépendante, franchissant ainsi une étape supplémentaire vers son passage sous contrôle national à part entière. Avec l'appui de donateurs externes, la Présence a renforcé les

capacités d'ONG à jouer leur rôle de « gendarme » en créant des réseaux entre plus de 100 organisations et en consolidant le rôle des centres en tant que médiateurs entre le Gouvernement et la société civile. Après approbation par le Gouvernement de la *Stratégie nationale pour les personnes handicapées*, la Présence a fourni son expertise technique aux structures publiques chargées de l'appliquer. Avec l'appui de donateurs et en coopération avec les institutions albanaises, la Présence a fourni plus de 160 panneaux d'affichage à 21 municipalités et produit un millier de brochures pour informer les citoyens de leurs principaux droits civiques en relation avec l'État.

Avancement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Œuvrant en étroite coopération avec le Gouvernement, des ONG locales et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Présence a aidé à élaborer la *Stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes*. Par le biais du Centre de consultations pour femmes, financé par des donateurs à Kukes, la Présence a continué de fournir une assistance aux femmes victimes de mauvais traitements. Plus de 1 500 personnes y ont bénéficié de conseils et d'une assistance médicale.

Défense des droits des Roms. La Présence a continué de promouvoir les droits de la communauté rom. Elle a publié la *Stratégie nationale pour améliorer les conditions de vie des Roms* et a formé des enseignants aux questions relatives à la fréquentation scolaire des enfants roms. La Présence s'est employée à sensibiliser les communautés roms à la participation politique et, en particulier, à encourager l'inscription des électeurs et leur participation aux élections locales.

Promotion des droits des malades mentaux. En coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, la Présence a organisé des stages de formation dans quatre régions à l'intention de 80 policiers sur les droits des malades mentaux.

Promotion de la protection de la fonction publique. Dans le but de renforcer les capacités de la Commission de la fonction publique, la Présence a contribué à la publication des décisions prises par la Commission en 2005 et formé son personnel aux meilleures pratiques.

Établissement de mécanismes autorégulateurs dans la communauté des médias. En coopération avec les médias et l'Institut albanais des médias, la Présence a aidé à rédiger un code d'éthique des médias et elle a créé un conseil sur l'éthique des médias pour superviser le respect par les médias des normes professionnelles. Avec des fonds et un appui externes, la Présence et le Bureau du défenseur du peuple ont dispensé à 400 représentants de l'administration locale et des médias de 11 régions une formation sur la façon d'appliquer la loi sur l'accès à l'information. La Présence a également fourni à 12 médias locaux des conseils sur la promotion du journalisme local.

Chef de la Présence :

M. l'Ambassadeur Pavel Vacek

Budget unifié révisé : 3 800 000 €

www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

[Map page 31]

Mission to Bosnia and Herzegovina = Mission en Bosnie-Herzégovine

Banja Luka = Banja Luka

Bihać= Bihać

Bijeljina = Bijeljina

Brčko = Brčko

Bugojno = Bugojno

Čapljina = Čapljina

Doboj = Doboj

Drvar = Drvar

Foča = Foča

Livno = Livno

Mostar = Mostar

Orašje = Orašje

Pale = Pale

Prijedor = Prijedor

Sanski Most = Sanski Most

Sarajevo = Sarajevo

Široki Brijeg = Široki Brijeg

Srebrenica = Srebrenica

Travnik = Travnik

Trebinje = Trebinje

Tuzla = Tuzla

Višegrad = Višegrad

Zenica = Zenica

Zvornik = Zvornik

- International Borders = Frontières internationales
- Regional Centre = Centre régional
- Field Station = Poste extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 31]

Les événements en Bosnie-Herzégovine ont continué d'être dominés par la guerre qui s'est terminée il y a plus d'une décennie. Les poursuites pour crimes de guerre et les découvertes de charniers ont continué de figurer régulièrement à la une de l'actualité. La politique est restée centrée sur la défense d'intérêts ethniques. Une tentative de réformer la constitution du pays a échoué de peu en avril, essentiellement sur la question de savoir si les changements proposés étaient trop ambitieux ou pas assez pour protéger ces mêmes intérêts ethniques.

D'un autre côté, le pays a également pris certaines mesures positives. En janvier, il a entamé des négociations avec l'Union européenne sur un accord de stabilisation et d'association. L'introduction, quasiment au même moment, d'une taxe à la valeur ajoutée a eu pour effet d'augmenter les revenus et a permis à de nombreuses entreprises de sortir de l'économie

parallèle. En octobre, le pays a tenu des élections libres et équitables. En novembre, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a invité la Bosnie-Herzégovine à adhérer à son Partenariat pour la paix.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Conformité aux engagements politico-militaires. La Bosnie-Herzégovine a continué de progresser en ce qui concerne la conformité aux engagements politico-militaires à l'égard de l'OSCE et les autorités se sont montrées plus au fait de ces engagements. La Mission a fourni un appui technique et logistique au Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des *Accords de paix de Dayton*. Les entités ont transféré à l'État leurs droits et leurs obligations en vertu de cet article qui porte sur la limitation des armements, une étape vers la stabilité et la réduction des tensions internes.

Bien que le rythme des destructions d'armes légères et de petit calibre en excédent ait ralenti, la réduction du nombre de sites de stockage d'armes et de munitions s'est poursuivie. En coopération avec ses partenaires internationaux, la Mission a commencé à élaborer une stratégie visant à instaurer des mécanismes efficaces de limitation des armements.

Contrôle démocratique des forces armées. Afin de renforcer le contrôle parlementaire sur la défense, la Mission a facilité des visites de parlementaires auprès de leurs homologues en Slovaquie, en France et en Allemagne.

Renforcement des institutions. La Mission a préparé le terrain à une formation sur la politique de sécurité à l'intention de fonctionnaires locaux. Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a approuvé sa proposition. La Mission a ensuite fourni des avis techniques au Ministère de la sécurité en prévision du stage de formation, qui devrait commencer en 2007.

Réforme de la défense. Si, au sein de la communauté internationale, la responsabilité principale de la réforme de la défense dans le pays incombe désormais à l'OTAN, la Mission a poursuivi ses activités à l'appui de cet objectif commun. En tant que membre du Groupe de coordination de la réforme de la défense, elle a fourni des avis d'experts au Ministre de la défense.

Activités économiques et environnementales

Réforme de l'administration municipale. Pour accroître l'efficacité et l'efficacéité de l'administration locale, la Mission a aidé les municipalités à réformer la gestion de leurs finances et de leurs ressources humaines. De ce fait, des documents réalistes et détaillés ont progressivement remplacé les « listes de souhaits » et les municipalités ont, dans leur majorité, tenu des séances publiques sur leur budget de 2007. La Mission a également mis à la disposition des administrations municipales un manuel budgétaire et financier ainsi qu'un logiciel de gestion du personnel pour les aider à accroître l'efficacité de leur gestion. Quarante-vingt-dix pour cent de ces municipalités ont recommandé le logiciel à d'autres municipalités.

Emploi et économie. Dans le souci d'aider les jeunes à trouver un emploi et à créer des entreprises, la Mission a organisé des séminaires de formation à l'entreprenariat et des salons de l'emploi dans tout le pays. Plus d'une centaine de participants ont ainsi pu trouver un emploi. La Mission a également suscité des partenariats entre des entreprises locales, la

société civile et des municipalités pour tenter d'identifier les barrières au développement économique local et élaborer des stratégies pour les supprimer.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Droit à de bonnes conditions de logement et restitution des biens. Pendant plus de cinq ans, la restitution des biens à leurs occupants et locataires d'avant la guerre a représenté l'essentiel des activités de cette Mission dans le domaine des droits de l'homme. Pratiquement toutes les demandes déposées en vue de reprendre possession de biens perdus durant la guerre sont aujourd'hui réglées, un résultat sans précédent dans des pays qui ont émergé de tels conflits. La plupart de ceux qui ont perdu des biens se sont réinstallés dans les logements qu'ils occupaient avant la guerre ou les ont vendus après les avoir récupérés.

Appui au retour régional des réfugiés. Depuis 2004, les missions de l'OSCE, les délégations de la Commission européenne et les bureaux du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Serbie et au Monténégro se sont employés avec les gouvernements de ces pays à créer les conditions permettant aux réfugiés restants de revenir s'installer dans leur logement d'avant la guerre. Par la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*, publiée par les ministres chargés des réfugiés en janvier 2005, les trois pays (aujourd'hui quatre) se sont engagés à prendre des mesures pour résoudre, d'ici la fin de 2006, la question des populations encore déplacées. Toutefois, les pays n'ont guère progressé sur cette question pendant l'année car ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur les mesures à prendre.

Réforme des institutions nationales des droits de l'homme. Du fait de ses structures constitutionnelles complexes, la Bosnie-Herzégovine a, depuis plus d'une décennie, trois institutions du Médiateur. Depuis quelques années, la communauté internationale s'efforce de les réunir en une seule institution. En mars, ses efforts ont abouti à l'adoption d'une législation unifiant les trois bureaux. Un groupe de travail tente à présent, avec l'appui et les conseils de la Mission, de mettre cette législation en pratique.

Droits à la protection sociale et aux soins de santé. Les retraités, les chômeurs et les membres de minorités nationales tels que les Roms éprouvent souvent des difficultés pour bénéficier de prestations sociales et de soins de santé. Afin de remédier à ce problème, la Mission a, cette année, attiré l'attention des autorités sur la nécessité d'élaborer à la fois un cadre légal uniformisé et des politiques en matière de droits à l'assistance sociale, aux soins de santé et à un niveau de vie convenable. En conséquence, les exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la protection sociale se sont multipliés dans de nombreuses municipalités.

ÉTAT DE DROIT

Suivi de la réforme du droit pénal. La Bosnie-Herzégovine a adopté en 2003 un code de procédure pénale radicalement nouveau. Depuis lors, la Mission observe des procès pour évaluer leur conformité aux dispositions de ce code et son impact. Elle a régulièrement fait part de ses conclusions, notamment en janvier dans un rapport public sur les transactions pénales.

Observation de procès pour crimes de guerre. À la demande du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Mission a suivi 8 affaires pour crimes de guerre transférées par le TPIY à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine en vue d'un procès. La Mission a établi des rapports évaluant les procédures du point de vue des normes pour un procès équitable. Ses recommandations ont donné lieu à des améliorations des pratiques pour le transfert d'affaires et des procédures pour l'adaptation des actes d'accusation.

Poursuites des crimes de guerre à l'échelon national. La Mission s'est efforcée de consolider l'appui du public à l'appareil judiciaire et sa confiance en ce dernier. Pour ce faire, elle a établi le dialogue avec la population en coopération avec trois organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les procureurs de l'État et des entités. Dans ce cadre, la Mission a financé un film sur le travail des bureaux des procureurs lors des enquêtes sur les crimes de guerre et de la poursuite de leurs auteurs. Elle a également aidé le Bureau du procureur de l'État à élaborer une stratégie nationale pour traiter le grand nombre d'affaires pour crimes de guerre en attente d'être jugées.

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a fourni un appui technique et juridique afin d'établir des protocoles pour l'orientation des victimes de la traite. Elle a également aidé à instaurer des programmes de formation à l'intention des juges et des procureurs.

DÉMOCRATISATION

Promotion d'une administration transparente et responsable. Cette année, grâce à un don considérable de l'Agence américaine pour le développement international, la Mission a entamé un *programme de renforcement législatif* avec le Parlement de l'État. Dans ce cadre, la Mission a publié un *manuel sur les auditions publiques* pour guider les comités parlementaires lors des consultations de la population et accroître la capacité de la société civile à participer aux auditions publiques.

Le projet de gouvernance locale *UGOVOR* ou *contrat* lancé par la Mission a achevé sa première année avec succès. La première phase du *Programme phare*, lequel est destiné à élever les normes au sein de l'administration locale en reconnaissant et en récompensant l'excellence, a suscité beaucoup d'intérêt et une vaste participation parmi les municipalités.

Amélioration de la législation et des cadres réglementaires. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer les administrations locales, la Mission a participé à des groupes de travail et à des groupes consultatifs qui ont élaboré à la fois des amendements législatifs et constitutionnels. La Mission s'est félicitée de l'introduction d'une taxation indirecte et d'un nouveau système de partage des recettes entre les différents niveaux de gouvernement, en vertu duquel ces recettes sont désormais allouées directement aux municipalités d'un compte central plutôt que de plusieurs comptes différents. Ce compte central unique permet une administration claire et transparente.

Renforcement de la société civile et de la participation des citoyens. En préalable aux élections générales d'octobre, la Mission a apporté son concours à une campagne intitulée *Votez et choisissez* menée par des organisations de la société civile. Elle a également poursuivi son initiative de *Parlement ouvert*, qui donne aux jeunes l'occasion de débattre de questions d'actualité avec des responsables politiques dans le cadre de débats télévisés et de visiter régulièrement le Parlement de l'État.

ÉDUCATION

Suivi des développements dans le domaine de l'éducation. En Bosnie-Herzégovine, la politique exerce encore toujours une influence indue sur l'éducation. Dans certaines parties du pays, les enfants sont séparés sur la base de leur appartenance ethnique et les programmes varient en fonction de celle-ci. Pour gagner le soutien de la population afin de faire changer cela, la Mission a, cette année, systématiquement recueilli des informations sur la situation dans le domaine de l'enseignement et a commencé à rendre ses conclusions publiques. Son premier rapport thématique sur cette question s'intitule *School Boards in Bosnia and Herzegovina: Potential advocates for Change and Accountability in Education*. Il met l'accent sur les aspects requérant une attention continue et des améliorations afin de renforcer le rôle des conseils d'établissement et de réduire celui de la politique dans le domaine de l'éducation.

Appui aux conseils estudiantins pour développer la démocratie dans les salles de classe. La Mission a souligné l'importance des conseils d'établissement et des conseils estudiantins car ils constituent un moyen de créer une culture de gestion démocratique et apolitique des écoles. Elle a fourni un appui financier, organisationnel et logistique pour former des étudiants à l'organisation efficace de leurs conseils. Un groupe de travail a élaboré un *manuel sur les conseils estudiantins dans les établissements secondaires* qui présente règles et procédures pour assurer la longévité et le succès de ces conseils.

Promotion de l'égalité d'accès et de la non-discrimination. La Mission a également appuyé les efforts déployés au niveau national pour trouver des solutions durables face à l'existence de trois programmes différents et divergents et de trois systèmes d'éducation distincts dans le pays. Elle a apporté un appui logistique et de relations publiques au *Comité de coordination pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire sur les besoins et les droits spécifiques des enfants de rapatriés*. Elle a également appuyé les efforts visant à créer un conseil des minorités nationales. Cette assistance a inclus l'organisation de conférences sur les besoins des Roms et d'autres minorités nationales en matière de formation.

RÉFORME ÉLECTORALE

À la demande de la Commission électorale centrale, la Mission a fourni des avis et une assistance d'experts tout au long de cette année d'élections. Des amendements à la *loi sur les élections*, appuyés par la Commission et adoptés par le Parlement de l'État en avril, ont introduit un nouveau système d'inscription des électeurs et de protection des droits électoraux. En octobre, la mission d'observation des élections envoyée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a indiqué que les élections générales, les premières de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine d'après guerre à avoir été gérées entièrement par des fonctionnaires locaux, s'étaient déroulées de manière généralement conforme aux normes internationales.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Douglas Davidson

Budget unifié révisé: 18 077 000 €

www.oscebih.org

Mission en Croatie

[Map page 34]

Mission to Croatia = Mission en Croatie

Gospić = Gospić

Karlovac = Karlovac

Knin = Knin

Osijek = Osijek

Pakrac = Pakrac

Sisak = Sisak

Split = Split

Vukovar = Vukovar

Zadar = Zadar

Zagreb = Zagreb

- International Borders = Frontières internationales
- Field Office = Bureau extérieur
- Field Office Detachment = Antenne

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 34]

La Croatie a accompli des progrès appréciables en 2006, ce qui se reflète dans les activités de la Mission de l'OSCE en Croatie qui a exécuté son mandat dans ses domaines programmatiques, à savoir la réforme de la police, le développement de la société civile, la liberté des médias et les affaires politiques. Dès lors, en accord avec le Président en exercice, la Mission a restructuré les unités concernées à la fin de l'année.

Pour ce qui est des deux autres domaines programmatiques, à savoir le retour et l'intégration des réfugiés et l'état de droit, des progrès supplémentaires ont été effectués mais doivent encore se poursuivre en ce qui concerne certains aspects avant de pouvoir considérer que les objectifs fixés ont été atteints pour l'essentiel.

« Notre Mission en Croatie est un remarquable succès. Notre coopération avec les autorités croates est exceptionnellement bonne et nous nous acquittons de notre mandat dans une atmosphère de confiance. »

M. l'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaud, Secrétaire général de l'OSCE, dans une interview accordée à la presse lors d'une visite du siège de la Mission, le 29 mars.

Activités liées à la dimension humaine

RETOUR DES RÉFUGIÉS

Le retour des réfugiés en Croatie a continué d'être une des principales priorités de la Mission. Tout au long de l'année, elle a travaillé avec le Gouvernement croate pour permettre un retour des réfugiés dans des conditions acceptables.

À la fin de l'année, les autorités croates avaient enregistré le retour de quelque 122 000 des 300 000 Serbes de souche déplacés du fait du conflit de 1991-1995. Des statistiques récentes ont également montré que seuls 85 000 des 270 000 réfugiés enregistrés à l'origine étaient restés en Serbie, donnant à penser que la plupart d'entre eux étaient retournés en Croatie ou avaient choisi de s'installer dans leur pays d'exil.

Le processus de reconstruction et de restitution des biens appartenant à des Croates et à des Serbes a presque été achevé, mais peu de progrès ont été accomplis pour trouver une solution afin de reloger les 30 000 anciens titulaires de droits d'occupation/location qui ne peuvent plus bénéficier d'appartements sociaux. À la fin de l'année, sur les 4 400 demandes de logements, seules quelques dizaines ont été satisfaites.

Tout au long de l'année 2006, en étroite concertation avec le Premier Ministre croate, la Mission a élaboré un mécanisme politique appelé « Plateforme » auquel il est fait référence ci-après. La Mission, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission européenne ont appuyé la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*. Selon cette déclaration, signée au début de 2005, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie et le Monténégro se sont engagés à résoudre, d'ici la fin de 2006, les obstacles politiques et juridiques qui empêchent encore le retour des populations déplacées. En septembre, les responsables des trois organisations internationales dans les quatre pays se sont réunis à Zagreb et ont demandé instamment à chacun des pays de régler les problèmes en suspens d'ici la fin de 2006 en finalisant une feuille de route et une matrice conjointe de mise en œuvre. En décembre, le Gouvernement croate a organisé une réunion avec des représentants des réfugiés serbes à Slavonski Brod.

ÉTAT DE DROIT

Une des principales préoccupations de la Mission était de veiller à la disponibilité d'outils efficaces pour garantir le respect des droits des citoyens, en particulier des minorités nationales, des réfugiés et des personnes déplacées. Les réformes judiciaires et administratives entamées en l'an 2000 se sont poursuivies tout au long de 2006. Ces réformes doivent encore être consolidées afin que ceux qui s'adressent aux institutions remarquent un changement. Des retards significatifs et des préoccupations au sujet de la transparence subsistent.

Sauvegarder les droits de l'homme est indispensable au cours du processus de réforme des institutions. Le Médiateur a intensifié ses efforts visant à assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme tandis que la Cour constitutionnelle doit encore s'acquitter pleinement de son rôle de garante du respect des principes constitutionnels fondamentaux. Nombre d'affaires en attente devant les tribunaux croates concernent les droits des réfugiés et des personnes déplacées et seront jugées en dehors du processus de la *Déclaration de Sarajevo*.

L'observation des procès pour crimes de guerre, notamment ceux qui ont été transférés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a continué de figurer au centre des activités de la Mission. Pendant l'année, cette dernière a constaté des progrès, mais elle a également relevé la nécessité de consolider cette tendance positive afin d'accroître la stabilité régionale et de faciliter le retour des réfugiés. La Mission a évoqué la nécessité d'une application systématique d'une norme uniforme de responsabilité pénale, sans prise en considération de l'origine nationale. Elle a continué de préconiser une sécurité et des services de soutien améliorés pour les témoins, une coopération judiciaire interétatique plus efficace et une plus grande attention à la qualité de la défense en justice. Elle a relevé la nécessité pour les dirigeants politiques d'appuyer davantage les efforts de l'appareil judiciaire visant à assigner des responsabilités individuelles et à mettre fin à l'impunité.

Protection des droits des minorités. Ces dernières années, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne l'application des garanties électorales pour les minorités nationales prévues par la *loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales*. Toutefois, en 2006, la mise en œuvre de cette loi laissait toujours à désirer dans certains domaines clés, tels que l'emploi de minorités dans l'administration publique et locale ainsi que dans l'appareil judiciaire. La disposition antidiscrimination de cette loi est restée en suspens.

Réforme de la législation électorale. Le Gouvernement a commencé durant l'année à réformer le cadre législatif régissant les élections.

Une nouvelle *loi sur la Commission électorale d'État* a été adoptée en avril, établissant une commission électorale d'État en tant qu'organe professionnel et permanent chargé d'administrer les procédures électorales. La Mission escompte que la nomination des membres de cette Commission devrait intervenir au début de 2007.

Dans le cadre de son *Programme national anticorruption pour 2006/8*, le Gouvernement a élaboré un projet de loi sur le financement des partis politiques qui a été adopté à la fin de l'année.

Lors de la dernière des trois tables rondes électorales publiques tenue le 11 décembre, il a été recommandé d'améliorer la *loi sur les listes d'électeurs* en modernisant le système d'inscription des électeurs, en rationalisant le vote par correspondance et en élaborant des critères de résidence précis et non-discriminatoires ainsi que des amendements éventuels à la *loi sur la résidence permanente et temporaire*.

Liberté des médias. La Mission et le Gouvernement sont convenus de trois actions de grande ampleur pour régler, d'ici la fin de l'année, des questions relatives aux médias. Il s'agit, notamment, de la dépénalisation de la diffamation, d'amendements aux *lois sur les médias électroniques* et à la *loi sur la radiotélévision croate* ainsi que de l'instauration d'un environnement globalement plus convivial pour les médias et de l'accroissement de leur professionnalisme.

En automne, la législation a été modifiée afin de supprimer l'emprisonnement en tant que sanction de la diffamation, qui n'est plus désormais passible que d'une amende. En fin d'année, le Ministère de la culture a présenté à l'OSCE, à la Commission européenne et à des experts des médias des projets d'amendements à la *loi sur les médias électroniques*, tandis

que les amendements attendus de longue date à la *loi sur la radiotélévision croate* seront présentés l'année prochaine.

DÉMOCRATISATION

Début 2006, le Gouvernement a accepté d'établir un cadre juridique, financier et politique dans lequel la société civile pouvait fonctionner efficacement et librement en Croatie. Parmi les mesures prises figuraient notamment la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour la société civile, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale pour cette dernière, et la signature de chartes de coopération entre l'administration locale et des ONG. L'ouverture, en septembre, de l'Académie pour la démocratie locale, qui est chargée de former 16 000 fonctionnaires et employés des administrations locales et régionales, a représenté une avancée majeure.

Perfectionnement de la police. En juin, le Ministère de l'intérieur a mis en œuvre la deuxième phase de son projet de police de proximité. Les agents de contact déployés sur place ont créé 20 conseils communaux de prévention de la criminalité dans toute la Croatie.

Des amendements au *Code pénal* concernant les crimes inspirés par la haine ont été adoptés au début de l'été. Les policiers qui serviront d'instructeurs pour les questions relatives à ces crimes ont pris part à un séminaire de formation de formateurs en février.

Parvenir à un règlement des questions relevant du mandat de la Mission

Début 2006, le Premier Ministre Ivo Sanader et le chef de la Mission se sont mis d'accord sur un cadre spécial de négociation entre la Mission et les principaux intéressés au sein du Gouvernement afin de se rapprocher d'un règlement des questions relevant du mandat de la Mission. Ce cadre, appelé « Plateforme », a consisté en trois séances plénières mensuelles distinctes au niveau ministériel auxquelles ont participé les Ministères de la justice, des affaires étrangères et chargé des questions de réfugiés et qui ont bénéficié de l'appui de nombreux groupes de travail subsidiaires.

Au cours des réunions avec le Ministère des affaires étrangères, cinq questions relevant du mandat de la Mission ont été abordées, à savoir l'élaboration de la législation électorale, la protection des minorités, l'état de droit, la liberté des médias, la réforme de la police et le développement de la société civile. Ces réunions ont déclenché un processus qui a permis de régler des questions relevant du mandat de la Mission dans les quatre domaines de la politique, des médias, de la police et de la société civile.

Promotion de la tolérance parmi les enfants

La Mission et le Ministère de l'éducation, des sciences et des sports ont organisé, en automne, un concours de lecture, d'écriture et artistique pour enfants dans le but de promouvoir la coexistence et l'amitié dans la région du Danube. Le projet intitulé *Les enfants ensemble* a aidé des enfants d'origines différentes à développer leurs capacités de communication et à apprendre la tolérance et la confiance réciproque. Ce projet a tissé des liens plus étroits entre enfants d'origines ethniques différentes et démontré qu'il était possible de prendre ces origines différentes en considération sans recourir à la ségrégation.

Le projet a rassemblé des œuvres artistiques et littéraires dans 30 écoles primaires multiculturelles qui enseignent en croate et dans au moins une autre langue des minorités en

Slavonie orientale, région de Croatie qui avait été touchée par la guerre. Les meilleurs travaux ont été récompensés lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 12 décembre.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes

Budget unifié révisé : 8 359 700 €

www.osce.org/croatia

Mission au Kosovo

[Map page 37]

Mission in Kosovo = Mission au Kosovo

Gnjilane = Gnjilane

Kosovo Police Service School = École du Service de police du Kosovo

Lipljan = Lipljan

Mitrovica = Mitrovica

Orahovac = Orahovac

Peć = Peć

Prizren = Prizren

Štrpce = Štrpce

Vučitrn = Vučitrn

- International Borders = Frontières internationales
- Regional Centre = Centre régional
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 37]

Les débats sur le statut futur du Kosovo ont dominé les événements en 2006. Les pourparlers sur le statut, qui se déroulent à Vienne, ont suscité des attentes auprès de toutes les parties intéressées, notamment les institutions provisoires d'auto-administration et les communautés minoritaires et majoritaires.

Indépendamment de l'issue des pourparlers, il importait pour la Mission, une composante distincte de l'administration intérimaire des Nations Unies, de maintenir le cap et de continuer d'apporter son soutien à la consolidation plus avant des institutions et des pratiques démocratiques et au renforcement de la responsabilité du Gouvernement.

Les institutions kosovares arrivant à maturité, la Mission a procédé à une restructuration approfondie de sa présence de terrain et a progressivement délaissé le renforcement des institutions pour se concentrer sur leur observation dans une optique préventive tout en maintenant un élément de renforcement des capacités. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, 33 équipes municipales ont observé les organes législatif, exécutif et judiciaire pour s'assurer qu'ils respectaient les droits de l'homme, l'état de droit et les pratiques de

bonne gouvernance. Par ses rapports, la Mission a contribué à identifier les progrès et les lacunes dans le travail des institutions et elle a suggéré des mesures correctives.

La Mission poursuivra son action avec les partenaires internationaux, les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et la population pour aider à mettre en place une société multiethnique à l'avenir plus pacifique et prospère.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme pour les institutions kosovares. Des équipes consultatives sur les droits de l'homme dépendant de la Mission ont travaillé avec 15 ministères, dont le Bureau du Premier Ministre, pour établir et développer des unités des droits de l'homme. Des experts de la Mission ont fourni une assistance technique aux unités en vue d'élaborer, pour chaque ministère, une *stratégie des droits de l'homme* qui viendrait consolider les actions axées sur les droits de l'homme menées par les institutions provisoires d'auto-administration sur des thèmes tels que les minorités, le retour et la réintégration, la parité des sexes et toutes les formes de discrimination.

La Mission a, par des ateliers et des séminaires, renforcé les capacités des fonctionnaires municipaux, leur permettant d'adopter dans leur travail quotidien une méthodologie respectueuse des droits de l'homme. La Mission a ensuite proposé ces sessions à des enseignants, à des avocats actuels et futurs, ainsi qu'à des étudiants d'université. Elle a également exécuté un projet d'éducation aux droits de l'homme coparrainé par le Gouvernement slovène dans des écoles primaires de Gjilan/Gnjilane et Ferizaj/Urosevac.

Observation du système judiciaire. La Mission a observé les systèmes de justice pénale et civile au Kosovo en se concentrant sur les violations du droit national et des normes internationales relatives aux droits de l'homme. La première analyse du système de justice pénale à avoir jamais été réalisée, publiée en avril, a mis en exergue le droit foncier et des retards dans des affaires devant les tribunaux. Faisant suite à des recommandations formulées depuis 1999, la Mission s'est également intéressée aux juridictions pénales et a publié un nouveau rapport axé sur la protection des témoins, les tribunaux pour délits mineurs et la justice des mineurs. La Mission a rencontré des juges dans tout le Kosovo pour recueillir leurs réactions sur ses rapports.

Protection des droits de propriété. Les activités visant à mettre en place un système de droits de propriété fonctionnant de manière appropriée ont été menées selon trois axes. Premièrement la Mission a coopéré avec les institutions provisoires d'auto-administration sur la question des droits de propriété dans le cadre du processus du *Plan de mise en œuvre des normes pour le Kosovo* par des conseils, un soutien en matière de coordination et des activités de sensibilisation. Deuxièmement, la Mission a contribué aux évaluations techniques du Conseil de sécurité des Nations Unies. Troisièmement, elle a fourni des avis d'experts sur le règlement des demandes d'indemnisation liées au conflit, sur la reconstitution du cadastre ainsi que sur des réformes de la législation foncière concernant notamment la réglementation des expropriations et la régularisation des établissements informels.

Lutte contre la traite des êtres humains. Un groupe présidé par la Mission a élaboré une nouvelle procédure opérationnelle standard détaillée pour l'identification et l'orientation des

victimes de la traite. Le Groupe, composé de représentants d'organismes gouvernementaux, d'ONG locales et internationales ainsi que de la police, s'emploie à contrer la tendance actuelle dans le domaine de la traite des êtres humains, où la majorité des victimes sont originaires du Kosovo plutôt que d'y être envoyées. Le Groupe s'est en outre donné pour tâche d'améliorer les mécanismes d'aide aux victimes. Dans tout le Kosovo, la Mission a prêté son soutien à la formation de défenseurs des victimes, de travailleurs sociaux, de policiers et de membres d'ONG sur l'application correcte de la procédure aux victimes éventuelles de la traite.

Nouvelles structures de sécurité au niveau villageois

Les comités locaux de sécurité publique sont des organes consultatifs qui répondent aux besoins des communautés locales en matière de sécurité. Ils identifient des projets et des plans d'action efficaces pour régler des problèmes de sécurité localement en étroite relation avec le Service de police du Kosovo. Des communautés locales conjuguent actuellement leurs efforts pour élaborer des projets spécifiques de sécurité. Le village serbe kosovar de Partes/Partesh, par exemple, est en train d'aménager une aire de jeux pour enfants sur un terrain actuellement inoccupé.

Tout au long de 2006, la Mission a dispensé aux membres des comités des formations portant sur la médiation, sur l'identification et le règlement de problèmes, ainsi que sur la mise en œuvre et le développement de projets.

ÉTAT DE DROIT

La Mission a contribué à renforcer les capacités des membres actuels et futurs de la communauté juridique kosovare. Les activités de formation et d'appui ont porté notamment sur la préparation des futurs juges et avocats à l'examen d'accès à la magistrature ou au barreau et sur l'organisation de stages de formation continue pour avocats. Compte tenu du transfert accru d'attributions aux institutions locales et des responsabilités qui en résultent pour ces dernières, la Mission a observé et analysé la situation générale en matière d'état de droit ainsi que les activités des pouvoirs législatif et exécutif et a établi des rapports à ce sujet. Par ses recommandations, la Mission fait en sorte que les droits ne soient pas violés, que les lois entrent en vigueur et que les projets de loi soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme.

Deux institutions que la Mission a aidé à créer, à savoir l'Institut du médiateur et l'Institut judiciaire du Kosovo, ont été transférées en 2006 sous contrôle local. La Mission a continué de les appuyer et de les conseiller sur des questions générales relatives aux droits de l'homme pour contribuer à améliorer les compétences théoriques et pratiques des juges et des procureurs au Kosovo.

BONNE GOUVERNANCE

L'Initiative de soutien à l'Assemblée, établie par la Mission et des partenaires internationaux, a poursuivi ses activités avec l'Assemblée du Kosovo. La Mission a aidé la Présidence de l'Assemblée à élaborer un ensemble de réformes prévoyant notamment l'introduction de séances plénières plus fréquentes et d'une séance de questions parlementaires. Ces mesures, visant à préciser les responsabilités au sein de l'Assemblée et à l'égard des institutions provisoires d'auto-administration, ont été acceptées et mises en œuvre en juin.

La Mission a contribué à intégrer l'Assemblée du Kosovo dans les mécanismes régionaux de coopération parlementaire, l'accent étant mis sur le contrôle des secteurs des finances et de la sécurité.

À l'appui du processus sur le statut futur, la Mission a contribué à un programme de soutien de grande ampleur visant à améliorer les capacités de négociation des décideurs de toutes les communautés. La Mission a également accueilli des débats sur des questions constitutionnelles au cours desquels ont été examinés des modèles qui permettent d'assurer le fonctionnement démocratique des institutions et de garantir les droits de l'homme et des minorités.

La corruption cesse avec vous !

Des sondages montrent que la population au Kosovo est consciente de la corruption mais estime que rien ne peut être fait pour y mettre un terme. En conséquence, les pratiques corrompues développent de profondes racines et restent impunies.

La Mission de l'OSCE a encouragé le Bureau du Premier Ministre à élaborer une *stratégie* et un *plan d'action pour lutter contre la corruption* et lui a fourni un appui pour ce faire. Plus récemment, elle a prêté son concours pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle Agence anticorruption du Kosovo. L'Agence reçoit de la population des informations concernant des cas de corruption, passe en revue les pratiques gouvernementales, fait rapport à l'Assemblée du Kosovo ainsi qu'aux organes exécutifs des institutions provisoires d'auto-administration et conseille le Bureau du procureur.

Sous le slogan *La corruption cesse avec vous ! Signalez les cas de corruption à l'Agence anticorruption*, la Mission a élaboré avec l'Agence une campagne visant à promouvoir son rôle auprès de la population et à l'encourager à s'opposer à la corruption.

Renforcement de la gouvernance locale. La Mission a appuyé le processus de réforme de la gouvernance locale aux niveaux tant central que local. Dans le cadre d'une observation proactive des unités municipales pilote, les assemblées provisoires ont bénéficié d'avis et d'activités de renforcement des capacités organisées par la Mission en coopération avec le Ministère de la gouvernance locale des institutions provisoires d'auto-administration. Le travail effectué avec ces nouveaux organes visait à assurer la transition vers un modèle de gouvernance locale décentralisée.

En 2006, le Ministère des finances et de l'économie des institutions provisoires d'auto-administration a adopté la budgétisation par programme en tant qu'outil stratégique de planification pour accroître la transparence des processus décisionnels au sein des administrations municipales. En coopération avec l'Agence américaine pour le développement international, la Mission a prêté son concours au Ministère en assurant la formation de hauts fonctionnaires, en produisant du matériel promotionnel pour les séances publiques sur le budget et en suivant ces séances pour s'assurer qu'elles respectent les dispositions légales.

Aide apportée aux communautés pour trouver des réponses

La Mission a exécuté son projet *Ma municipalité, mes droits* dans 108 villages de la région de Prizren pour familiariser les chefs de village avec les responsabilités municipales ainsi qu'avec les moyens d'alerter les autorités locales et de travailler efficacement avec ces dernières pour résoudre les problèmes quotidiens.

Selon Isuf Nezaj, enseignant et responsable local, ce projet a ouvert de nouvelles portes. « Lorsque nous souhaitions discuter des problèmes auxquels nous étions confrontés, nous ne savions pas à qui nous adresser. Nous avons désormais appris qui était responsable de quoi de sorte que les autorités peuvent réagir à nos demandes et à nos propositions. »

La Mission a également lancé le projet des *Ponts de l'amitié* pour favoriser et institutionnaliser la communication entre la population et les institutions municipales par des initiatives de défense des intérêts locaux.

ÉDUCATION ET JEUNES

Pendant l'année, la Mission a aidé les institutions provisoires d'auto-administration à élaborer deux importantes politiques et stratégies gouvernementales en faveur des jeunes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système d'éducation, à savoir la *Stratégie d'éducation pré-universitaire* et la *Politique et le Plan d'action kosovars en faveur des jeunes*. La Mission a prêté son concours à l'Assemblée du Kosovo pour l'analyse et l'élaboration de textes de lois sur l'éducation privée et les diplômes correspondants.

La Mission a également assumé le rôle de chef de file dans l'instauration des conditions juridiques nécessaires à la bonne gouvernance et à la dépolitisation de l'Université de Prishtine/Pristina. Avec l'appui du Ministère de l'éducation, de la science et des technologies des institutions provisoires d'auto-administration et du Groupe d'experts de l'université, la Mission a contribué à organiser plusieurs élections pleinement démocratiques, dont celles du parlement des étudiants et du recteur.

ÉLECTIONS

La Commission électorale centrale (CEC) devrait assumer la responsabilité du processus électoral de 2007, prenant le relais de la Mission qui a géré les quatre élections tenues depuis l'an 2000. La Mission a transféré toutes les opérations électorales aux autorités locales et s'est activement employée à consolider les capacités de la CEC dans des domaines tels que les complexes opérations techniques de la compilation et de l'amélioration des listes d'électeurs, du vote en dehors du Kosovo et de la gestion du centre de décompte et de dépouillement des résultats.

La CEC et la Mission ont travaillé avec le Forum des élections pour élaborer une législation et des procédures électorales appropriées. Le Forum, un organe consultatif qui se compose de représentants des partis politiques, des communautés minoritaires et de la société civile, a examiné des questions clés telles que l'introduction d'un système à liste ouverte, le découpage en circonscriptions et l'assurance d'une représentation équitable des femmes et des hommes lors des élections et au sein des assemblées municipales. La Mission et le Secrétariat de la CEC ont procédé à des élections fictives pour tester le passage du système actuel à listes fermées à des listes ouvertes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

Appui à la formation et au perfectionnement en matière de sécurité publique. En 2006, l'ancienne École du Service de police du Kosovo est devenue le Centre kosovar de formation et de perfectionnement en matière de sécurité publique, une institution de formation pluridisciplinaire qui apporte son soutien à tous les organismes de sécurité publique – police, douane, services pénitentiaires et services médicaux d'urgence – pour promouvoir une plus grande coopération et coordination interadministrations. Le Centre est supervisé par une commission qui veille au maintien de normes minimales en matière de formation et de perfectionnement. Plus de 8 400 membres de groupes de sécurité publique ont bénéficié des services du Centre en 2006.

Durant l'année, 502 nouveaux policiers ont été formés, ce qui porte à 8 335 le nombre total de recrues de base, dont 15 % de femmes et 16 % de représentants des communautés minoritaires.

Formation spécialisée et initiatives dans le domaine du crime organisé. La Mission a aidé à constituer un vivier de connaissances spécialisées au sein du Service de police du Kosovo parvenant à maturité. Elle a formé des policiers dans des domaines tels que la gestion et la direction, les enquêtes criminelles et la police technique et scientifique. Elle les a également formés à la police de proximité ainsi qu'aux techniques modernes pour faire face à la violence domestique et les a sensibilisés à la traite des êtres humains.

La Mission, en coopération avec des donateurs internationaux, a organisé des stages de formation à la lutte contre le crime organisé. Ces stages ont permis de renforcer les capacités des responsables opérationnels, augmentant ainsi les compétences techniques du Service de police et améliorant son aptitude à combattre le crime organisé à ses racines.

Activités de sécurité au niveau local. La Mission a continué d'apporter son soutien au Groupe directeur de la police de proximité, un organe chargé de la prévention de la criminalité, de la police de proximité et des activités de sécurité au niveau local. La Mission s'est également employée à promouvoir la *Stratégie pour la sécurité des communautés au Kosovo* et elle a encouragé l'établissement de partenariats entre la police et les communautés dans le cadre de son programme d'*équipes d'action pour la sécurité des communautés*. Ces équipes s'emploient à réduire la criminalité, à accroître la sûreté et la sécurité et à prévenir les conflits. Composées d'environ 1 000 membres de la police, de l'administration locale et des collectivités, ainsi que de près de 50 formateurs, elles ont été actives dans 16 municipalités.

Responsabilisation de la police

L'Inspectorat de la police du Kosovo est l'initiative la plus récente de la Mission dans le domaine de l'édification d'institutions. L'Inspectorat est une agence exécutive du Ministère des affaires intérieures des institutions provisoires d'auto-administration qui a pour objet de responsabiliser la police, de réduire la corruption et de contribuer au développement organisationnel du Service de police du Kosovo. Ce mécanisme de contrôle indépendant œuvrant en faveur de la responsabilisation et de la transparence qui sont les bases de la police

démocratique est unique dans les Balkans. La Mission a conçu le vaste programme de renforcement des capacités portant sur les procédures d'inspection et d'enquête.

« L'Inspectorat s'emploiera à assister le Service de police du Kosovo dans le cadre de son développement en tant qu'institution démocratique et son rôle devrait être considéré comme utile pour améliorer l'exécution des opérations de police », a déclaré Fatmir Rexhepi, le Ministre des affaires intérieures des institutions provisoires d'auto-administration.

Un premier groupe de 19 inspecteurs devrait avoir achevé sa formation en février 2007. Outre ses six rapports intermédiaires sur la performance du Service de police du Kosovo, l'Inspectorat devrait publier son premier rapport annuel au début de 2007.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Werner Wnendt

Budget unifié révisé : 32 954 700 €

www.osce.org/kosovo

Mission au Monténégro

[Map page 40]

OSCE Police Training Centre Danilovgrad = Centre OSCE de formation de la police de Danilovgrad

Mission to Montenegro = Mission au Monténégro

Podgorica = Podgorica

– International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 40]

L'OSCE a établi la Mission au Monténégro le 29 juin, soit sept jours après l'adhésion du Monténégro indépendant à l'Organisation. La nouvelle Mission, établie à la demande du pays hôte, a un vaste mandat qui couvre les trois dimensions de l'OSCE. Elle poursuit les activités programmatiques du Bureau de Podgorica, qui faisait partie de l'ancienne Mission en Serbie-Monténégro.

À l'issue du référendum sur le statut d'État de la République du Monténégro le 21 mai, la principale tâche qui attendait la Mission était d'appuyer les autorités, la société et le Parlement monténégrins pour assurer une transition sans heurts vers le statut d'État indépendant. Quelques unes des étapes pour parvenir jusqu'à ce stade ont été la reconnaissance internationale, l'organisation d'élections législatives, la formation du gouvernement, l'élaboration d'une nouvelle constitution et l'adhésion du Monténégro au programme du Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Au cours de l'année écoulée, les tendances générales au Monténégro sont restées positives, caractérisées par des progrès continus et la consolidation des processus de réforme démocratique. Parmi les principaux résultats obtenus, il y a lieu de citer le règlement

pacifique de la question du statut de l'État, la dissolution en douceur de l'Union étatique avec la Serbie, la restructuration du Gouvernement et l'achèvement des pourparlers sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Les principales difficultés restant à résoudre concernent l'instauration d'un consensus sur la nouvelle constitution et le renforcement des capacités administratives pour légiférer et appliquer pleinement les réformes nécessaires à l'intégration plus avant du Monténégro dans les institutions euro-atlantiques.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Questions de police. La Mission a appuyé les réformes en cours de la police en contribuant à l'élaboration d'une *stratégie nationale sur la lutte contre le crime organisé* et en permettant aux services monténégrins de gestion des frontières et au pays de continuer à participer à la coopération transfrontalière régionale amorcée en mai 2003 par la *Conférence régionale d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières*.

La Mission a contribué à des avancées dans les domaines de la police de proximité et de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes législatifs, dont la *loi sur la protection des témoins*. La Mission a pris des mesures de renforcement des compétences de la police dans le cadre de programmes de formation générale et spécialisée à son intention portant sur des domaines tels que la gestion des informateurs dans la lutte contre le crime organisé et les problèmes transfrontaliers relatifs à l'asile, aux migrations et à la traite des êtres humains.

Activités économiques et environnementales

Questions économiques. En étroite coopération avec des institutions locales et internationales, la Mission a mené à bien les projets suivants : une conférence internationale intitulée *Le rôle des institutions d'audit dans la prévention de la corruption* ; des ateliers sur la lutte contre le blanchiment d'argent et l'élimination du financement du terrorisme ainsi que sur la prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle des mineurs lors de voyages et dans le tourisme ; et la coordination d'équipes spéciales pour lutter contre la traite des êtres humains.

Questions environnementales. L'un des événements les plus marquants a été le projet *Aidez-nous à protéger notre environnement*, auquel ont participé un millier d'élèves de la première à la quatrième année de l'enseignement primaire de deux établissements scolaires. La sensibilisation à l'environnement, le nettoyage de cours d'écoles et de leurs abords, un carnaval écologique et l'impression et la distribution de dossiers d'information ont été quelques unes des activités menées dans le cadre de ce projet exécuté en coopération avec l'Assemblée municipale de Podgorica, l'Alliance des enfants du Monténégro, la compagnie publique des services communaux et des ministères gouvernementaux.

Activités liées à la dimension humaine

Droits des minorités. Le programme de la Mission, financé par le Gouvernement des Pays-Bas et intitulé *Developing Roma Leadership Potential in Montenegro*, a permis de former les sept premiers journalistes roms et d'envoyer les cinq premiers roms du Monténégro suivre des cours à l'université, de fournir un appui à 25 étudiants roms de l'enseignement secondaire et de mettre en place des ONG roms viables et professionnelles

actives dans le développement de la société civile monténégrine. Une fondation rom offrant des bourses d'études pour favoriser l'éducation des roms a par ailleurs été créée.

Éducation civique. Afin d'accélérer l'intégration de l'éducation civique dans le système d'éducation officiel du Monténégro, la Mission a participé, avec d'autres organisations locales, à la formation de la première génération des professeurs en éducation civique.

Appui au Parlement et partis politiques. Au cours de la phase préalable au référendum, en étroite concertation avec d'autres organisations internationales à Podgorica, la Mission a prôné activement la nécessité d'un dialogue continu entre les partisans des deux options politiques au Monténégro pour le référendum du 21 mai sur le statut juridique de l'État.

Égalité entre les sexes. Le *Programme d'actions coordonnées pour l'élimination de la violence familiale à Niksic*, financé par l'OSCE et lancé par l'ONG *SOS Hotline for women and children victims of violence*, a donné naissance à un réseau de personnes qui participent à la lutte contre ce fléau au Monténégro. Le réseau a constitué une équipe spéciale composée de représentants de la société civile et de l'administration locale.

Développement des médias. La Mission s'est employée à promouvoir l'adoption d'un *code de conduite* régissant la couverture médiatique du référendum et elle a organisé des débats sur les meilleures pratiques journalistiques. Cela a permis aux médias de rendre compte du référendum d'une manière équilibrée et objective. Pour la mise en œuvre de la *loi sur le libre-accès à l'information*, la Mission a organisé des stages de formation à l'intention des fonctionnaires et sensibilisé la population par des débats ouverts avec des experts. Parmi ses autres activités, elle a contribué au développement d'établissements de formation pour journalistes et émis un avis professionnel sur la *Stratégie pour le secteur des communications électroniques*. En coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la Mission s'est employée à promouvoir l'autoréglementation des médias par un échange d'expériences avec le médiateur de presse suédois et l'adhésion de l'organe d'autorégulation des médias du Monténégro à l'Alliance des conseils de presse indépendants en Europe.

Réforme judiciaire. La Mission a fourni son assistance pour améliorer l'efficacité du signalement des délits de corruption et relevant du crime organisé ainsi que celle des enquêtes et des poursuites y afférentes en mettant l'accent sur l'échange d'expertise et d'expériences régionales. Elle a accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Elle a lancé des programmes de médiation pénale et de suivi de l'administration de la justice pour remédier à la durée excessive des procédures. La Mission a fourni un appui à l'Association des juges du Monténégro pour défendre le principe de l'indépendance de la justice, qui doit figurer dans la nouvelle constitution.

Droits de l'homme. La Mission a contribué à renforcer les capacités professionnelles du Bureau du médiateur à formuler des avis sur la législation et à y faire adopter des changements. Elle a prêté son concours à des administrateurs de prison pour appliquer les réformes de la législation pénale. Elle a en outre coopéré avec les autorités pour élaborer un *mécanisme national de prévention de la torture* conformément au *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture*.

Chef de la Mission :

Mme l'Ambassadrice Paraschiva Badescu

Budget unifié révisé (août-décembre) : 917 300 €

www.osce.org/montenegro

Mission en Serbie

[Map page 42]

Belgrade = Belgrade

Mission to Serbia = Mission en Serbie

– International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 42]

L'ancienne Mission en Serbie-Monténégro a été appelée « Mission de l'OSCE en Serbie » le 29 juin à la suite de la déclaration d'indépendance du Monténégro en date du 3 juin. La Mission en Serbie a continué de fonctionner selon le mandat adopté par une décision du Conseil permanent en janvier 2001.

Conseiller les institutions serbes en matière d'élaboration et de mise en œuvre de lois a constitué une activité clé de la Mission en 2006. Elle a continué d'apporter son concours aux autorités nationales dans la mise en place d'un service de police plus responsable et représentatif. Une approche plus globale de la réforme des systèmes judiciaire et juridique, de l'administration pénitentiaire et de la poursuite des crimes de guerre et du crime organisé s'est avérée particulièrement probante. La Mission s'est employée à promouvoir la bonne gouvernance, la lutte contre la traite des êtres humains, l'égalité des chances, les droits de l'homme et des minorités, l'accès à la justice pour les réfugiés, la liberté des médias et une politique énergétique respectueuse de l'environnement.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre le crime organisé. La Mission s'est attachée à renforcer le cadre législatif pour lutter contre le crime organisé et développer les capacités des procureurs et des juges à traiter des affaires complexes. Elle a aidé à améliorer le nouveau code de procédure pénale, participé à l'élaboration de lois sur le crime organisé et la gestion des actifs saisis, et facilité la coopération internationale. La Mission a organisé des stages de formation spécialisée pour la police des frontières, fourni des avis d'experts sur la démilitarisation en cours des frontières de la Serbie et aidé ses services des frontières à élaborer la *Stratégie pour la gestion intégrée des frontières* ainsi que des *plans d'action*, qui ont été adoptés en 2006.

Crimes de guerre. La Mission a observé les procès pour crimes de guerre devant les tribunaux serbes et a organisé plusieurs séminaires de formation et visites d'étude pour le corps judiciaire et la police. Elle a facilité la coopération interétatique dans le cadre des procédures pour crimes de guerre et mené une campagne d'information de la population serbe sur les procès intérieurs dans ce domaine et sur le travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En coopération avec le Bureau du Procureur serbe pour les crimes de guerre, la Mission a organisé des visites d'étude à l'intention de journalistes serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, où ils ont assisté à des procès pour crimes de guerre et rencontré des victimes.

« L'action efficace de mon Bureau, ses activités d'information et, en particulier, notre fructueuse coopération avec les collègues de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ont été rendus possibles, en grande partie, grâce au soutien de la Mission de l'OSCE en Serbie. »

Vladimir Vukcevic, Procureur pour les crimes de guerre en Serbie.

Lutte contre la corruption et transparence économique. La Mission a apporté un soutien actif aux institutions créées par les *lois sur les marchés publics et sur la prévention des conflits d'intérêt dans l'exercice de fonctions publiques*, secondé le Gouvernement serbe dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi sur l'Agence anticorruption et continué de prêter son concours au Conseil anticorruption en tant que membre associé. La Mission a également apporté son appui à des campagnes de sensibilisation à la corruption en accordant une attention particulière à la Serbie du Sud.

Réforme de la police. La Mission a apporté son soutien à l'instauration d'une formation en cours d'emploi pour les policiers actuellement en service en Serbie du Sud, élaboré des programmes visant à améliorer les compétences en gestion des chefs de police dans les pays d'Europe du Sud-Est et facilité, en coopération avec le Bureau européen de police (EUROPOL), un programme de formation au démantèlement des sites de production illicite de drogues. La Mission a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la transformation en cours de l'École de police en un centre de formation de base de la police.

Transformation de l'École de police en un centre de formation de base

La percée la plus importante concernant la réforme de la formation de la police en 2006 est intervenue avec la consolidation des plans et de l'engagement politique visant à transformer l'École de Sremska Kamenica en un centre de formation de base de la police. La Mission a prêté son concours au Ministère de l'intérieur pour renforcer les capacités des formateurs et des instructeurs, concevoir le programme de formation et obtenir un soutien international pour une modernisation bien nécessaire des installations de l'École. La transformation de l'École de Sremska Kamenica modifiera irréversiblement la façon dont les hommes et les femmes recrutés dans la police sont formés pour servir leur communauté.

En coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a continué de contribuer au développement de la police de proximité dans toute la Serbie, y compris en Serbie du Sud. Elle a également continué de faciliter un projet d'une durée de quatre ans, lancé en 2004, destiné à améliorer les capacités de la police, des spécialistes de la police scientifique, des procureurs et des juges enquêteurs à enquêter sur les lieux de crimes et à gérer les preuves résultant d'examens de laboratoire. La Mission s'est employée à responsabiliser davantage la police en procédant à des évaluations des installations de détention et en organisant des ateliers qui ont donné un aperçu des mécanismes anticorruption et des techniques d'enquête disponibles.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Projets économiques stratégiques. La Mission a terminé son analyse fonctionnelle de la Chambre de commerce serbe et de son réseau, ce qui permettra de mieux présenter l'économie serbe aux marchés financiers et favorisera l'investissement étranger direct en Serbie.

Développement des petites et moyennes entreprises. La Mission a apporté son appui à la création de pépinières d'entreprises à Zrenjanin (province de Voïvodine), à Vranje (Serbie du Sud) et à l'Université de Belgrade.

Renforcement des capacités pour l'entrepreneuriat des jeunes. Des séminaires pour jeunes entrepreneurs, mettant spécialement l'accent sur l'agriculture organique, ont été organisés dans dix municipalités de Serbie. Plus de 250 participants y ont assisté en 2006.

Gestion de l'énergie. Dans le cadre de son *Programme sur la sécurité énergétique*, la Mission a participé à un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire. La Mission a élaboré un dictionnaire anglais-serbe comportant un glossaire sur le rendement énergétique et les sources d'énergies renouvelables.

Activités liées à la dimension humaine

Bonne gouvernance. L'action de la Mission visant à améliorer les normes professionnelles de la fonction publique parlementaire a débouché sur la création d'un nouveau département des ressources humaines et sur des améliorations quantifiables dans la production du département des relations publiques. Le Parlement a fait siennes de nombreuses innovations qui ont rendu les institutions centrales accessibles aux citoyens et des activités d'information qui l'ont conduit dans des écoles et des municipalités situées dans des zones isolées et rurales. La Mission a également aidé à établir un bureau chargé de l'harmonisation de la législation avec le droit de l'Union européenne.

Retour et intégration des réfugiés. La *Déclaration ministérielle de Sarajevo* sur le retour et l'intégration des réfugiés a continué de figurer au centre du programme de la Mission en matière de droits de l'homme. Elle a œuvré en étroite coopération avec les missions en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro ainsi qu'avec le Secrétariat de l'OSCE. Le travail effectué avec le réseau régional des défenseurs des droits de l'homme a permis de faciliter l'accès des réfugiés à la justice et d'améliorer la qualité de l'assistance judiciaire qui leur est fournie dans toute la région.

Lutte contre la traite des êtres humains. À la suite de la mise en œuvre réussie du mécanisme national d'orientation en Serbie, la Mission s'est employée à renforcer le cadre institutionnel y afférent et à former des spécialistes chargés de l'identification des victimes de la traite, de la fourniture d'une assistance directe à ces dernières et de leur orientation.

Égalité entre les sexes. La Mission a réussi à forger un lien solide entre des militantes roms et l'Assemblée nationale. Elle a également soutenu une campagne dans les médias visant à élire un gouvernement virtuel de femmes. La Mission a prêté son soutien au Conseil étatique pour l'égalité entre les sexes dans le cadre d'un programme qui a sensibilisé 30 cadres supérieurs de l'Inspectorat du travail à la question de la discrimination fondée sur le sexe sur le lieu du travail. La Conférence internationale *Les femmes dans l'armée*, organisée

conjointement avec le Ministère de la défense, a conduit le Ministère à promettre que l'Académie militaire ouvrirait ses portes aux femmes candidates en 2007.

Intégration et autonomisation des Roms et des Sintis

L'intégration et l'autonomisation des Roms et des Sintis est une priorité dans l'espace de l'OSCE tout entier. En septembre, la Mission en Serbie a facilité la visite d'un réseau de militantes roms à l'Assemblée nationale. Lors de réunions avec des membres du Parlement, les militantes roms ont eu la possibilité de sensibiliser les élus aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes roms.

« Je qualifierais d'historique la visite de l'Assemblée nationale », a déclaré Natasa Pavlovic Perisic, Présidente de l'ONG de femmes *Hora* de Valjevo, en Serbie occidentale.
« Conséquence directe de cette visite, la première femme rom en Serbie s'est portée candidate sur la liste d'un parti politique pour les élections législatives de janvier 2007. »

En novembre, à l'initiative de la Mission, des membres du Parlement et des fonctionnaires serbes ont visité des établissements roms en Serbie occidentale. La délégation a rencontré les autorités locales et des militants roms pour examiner les possibilités d'améliorer l'éducation, l'emploi et les soins de santé.

« Des femmes roms m'ont informée avec une grande fierté du succès de leur réunion avec des parlementaires serbes, organisée avec l'appui de la Mission en Serbie, ainsi que de la visite effectuée par des membres du Parlement serbe dans des établissements roms de Serbie occidentale », a déclaré Sonja Lokar, la Présidente de l'Equipe spéciale sur la parité des sexes du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est*. « Je félicite votre Mission pour son excellent travail de renforcement des capacités des femmes roms dans ce pays. »

Protection des minorités nationales. La Mission a travaillé en étroite coopération avec les conseils des minorités nationales mis en place par le Gouvernement et avec la société civile pour encourager la participation des minorités à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques. Par l'intermédiaire de son Bureau en Serbie du Sud, la Mission a facilité un accord avec les partis politiques albanais concernant leur participation aux élections législatives de janvier 2007. C'était la première fois depuis 1990 que la minorité nationale albanaise choisissait de participer à ce processus politique clé.

Réforme judiciaire. La Mission a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Stratégie nationale pour la réforme judiciaire*, adoptée en mai. Elle a travaillé avec le Ministère de la justice et les organes judiciaires pour accroître les capacités des tribunaux et de leur personnel. Elle a également contribué à insuffler un nouvel élan au Centre de formation judiciaire ainsi qu'à en renforcer les capacités et elle a appuyé des initiatives dans le domaine de la formation. Elle a en outre contribué à l'établissement d'organisations professionnelles de juges et de procureurs ainsi qu'à étoffer le nombre de leur membres.

Institutions des droits de l'homme. La Mission a mis en chantier un programme de renforcement des capacités pour un réseau d'institutions municipales du médiateur afin d'accroître leur rôle dans la protection des droits des citoyens au niveau des administrations locales, des municipalités et des villes. La Mission a continué d'apporter son soutien au médiateur provincial pour la Voïvodine.

Réforme pénitentiaire. La Mission a travaillé avec l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice pour moderniser le système pénitentiaire en instaurant un nouveau cadre juridique intégré dans la *loi sur l'application des sanctions pénales* et dans plusieurs arrêtés. Elle a continué d'appuyer la formation à l'intention de toutes les catégories du personnel pénitentiaire et a lancé des programmes de formation des détenus et visant à élever les normes en matière de soins de santé dans l'ensemble des installations de détention. L'accent a également été mis sur la fourniture d'une assistance à l'administration pénitentiaire pour développer le concept des peines de substitution.

Réforme des médias. La délivrance d'autorisations aux médias électroniques privés et la répartition des fréquences étant des questions cruciales, la Mission a fourni des avis juridiques aux organes concernés et aux parties intéressées. Les deux radiodiffuseurs de service public, à savoir la radiotélévision de Serbie et la radiotélévision de Voïvodine, traversent des changements décisifs et la Mission leur a fourni des avis techniques sur leur transformation organisationnelle et sur l'amélioration de la qualité et de la diversité de la programmation. La Mission a joué un rôle de chef de file dans la promotion de la liberté de l'information en appuyant la mise en œuvre de la *loi sur le libre-accès à l'information*. La Mission a organisé une série d'ateliers de formation pour journalistes et rédacteurs. Le renforcement des capacités des médias et la coopération avec les associations professionnelles de journalistes est restée une activité clé en 2006.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Hans Ola Urstad

Budget unifié révisé : 8 585 000 €

www.osce.org/serbia

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

[Map page 46]

Kumanovo = Kumanovo

Skopje = Skopje

Spillover Monitor Mission to Skopje = Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Tetovo = Tetovo

- International Borders = Frontières internationales
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

Les élections législatives tenues en juillet et le changement de gouvernement qui s'en est suivi ont été les principaux événements en 2006. Malgré le changement intervenu à la tête du pays, son attachement au processus de réforme et à sa future participation aux organisations euro-atlantiques est resté intact. Pour la Mission, l'année a donc été axée sur la mise en œuvre de divers textes législatifs et de politiques nationales indispensables au processus de

réforme. L'année 2006 a été la première année cruciale de mise œuvre des lois relatives, entre autres domaines, à la décentralisation, à la réforme judiciaire et à la radiodiffusion.

Outre la réorientation de ses activités de la fourniture d'une assistance pour l'élaboration de lois à celle d'un soutien à leur mise en œuvre, la Mission a également décidé en connaissance de cause, cette année, de mettre à la disposition de ses partenaires nationaux, allant de ministères à des organisations non gouvernementales, les outils leur permettant de prendre en charge les activités de formation, de suivi et de sensibilisation auxquelles l'OSCE avait précédemment apporté son appui.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réforme de la police. La police des frontières, qui a été récemment transformée d'une unité militaire en une partie intégrante des services de police, est l'un des exemples les plus clairs de transfert de responsabilités à des partenaires nationaux. La Mission assurait, dans un premier temps, la formation de base des agents de la police des frontières, mais cette dernière a nommé cette année des coordonnateurs régionaux de la formation et la Mission a commencé à former des formateurs internes qui seront chargés de développer plus avant les compétences de leurs collègues en matière de police.

Afin d'améliorer les capacités du pays à lutter contre le crime organisé, la Mission a dispensé à des policiers une formation portant sur le blanchiment d'argent, la surveillance, l'identification des narcotiques et d'autres domaines pertinents. Elle a également organisé une visite d'étude à l'intention de hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur pour leur permettre de se familiariser avec les méthodes de formation de l'École écossaise de police.

« Je suis très reconnaissante à notre police des frontières, qui compte beaucoup pour nous. Auparavant, lorsqu'elle faisait partie de l'armée, elle passait peut-être une fois par an, mais, aujourd'hui, ses membres sont ici tous les jours et nous aident. Dans le passé, l'église a été cambriolée à plusieurs reprises et des voleurs nous ont pris nos bêtes et se sont introduits dans nos maisons. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. C'est bon non seulement pour nous, mais également pour l'ensemble du pays ».

– Lenka Jankova, du village de Bajkovo.

Élections législatives

Les élections législatives de 2006 ont été les premières à se dérouler selon un nouveau *code électoral unifié*. La Mission a joué un rôle déterminant en aidant les parlementaires à appliquer les recommandations du BIDDH dans cet important texte législatif. Alors même que la loi était en cours de rédaction, la Mission a organisé une série de tables rondes politiques régionales avec l'appui du Gouvernement norvégien. Ces tables rondes ont permis à plus de 500 dirigeants de partis politiques et militants au niveau central et local de participer à des débats pratiques et francs sur les moyens de prévenir les irrégularités et d'améliorer le dialogue entre les partis. En même temps, la Mission a apporté son concours au programme *Les femmes en sont capables*, est intervenue activement en faveur de l'instauration de quotas sur les listes des partis politiques et s'est employée à impliquer davantage les femmes dans le processus électoral. Les femmes représentent 28 % des membres du nouveau Parlement.

Observation et alerte précoce. Les observateurs de la Mission chargés du renforcement de la confiance ont joué un rôle déterminant dans le cadre du suivi de la réforme de la police et du transfert des pouvoirs à l'administration locale. Ils ont également exercé une fonction d'alerte précoce lors des violences et des tensions accrues au cours de la période qui a précédé les élections, permettant à la communauté internationale et aux responsables politiques de réagir rapidement afin d'éviter l'escalade.

Les observateurs de la Mission sont quotidiennement sur le terrain où ils s'entretiennent avec des fonctionnaires de l'administration locale, des policiers, des chefs religieux et des citoyens ordinaires. En 2006, la Mission a également adopté une approche plus scientifique en procédant à des sondages sur deux questions clés, à savoir la police de proximité et la décentralisation. Les informations recueillies ont été utiles à la fois pour mesurer le succès des activités passées et pour orienter l'action future.

Décentralisation. L'achèvement de la première année du transfert du pouvoir du gouvernement central aux administrations municipales a été l'un des événements les plus importants de 2006. La Mission a soutenu activement ce processus, l'un de ceux qui ont été accélérés par l'*Accord-cadre d'Ohrid* ayant mis fin au conflit de 2001. Une enquête menée par la Mission auprès des municipalités a montré que la décentralisation avait été probante dans l'ensemble, mais également que le sous-financement des nouvelles compétences continuait de mettre le processus en danger. Au cours de la première partie de l'année, la Mission a formé des fonctionnaires municipaux chargés des finances à la budgétisation et à l'établissement d'états financiers avant de se concentrer sur la collecte de recettes et d'impôts afin d'améliorer la situation financière des municipalités. Plus de 370 fonctionnaires municipaux ont achevé cette formation. Cette initiative est allée de pair avec la publication de manuels à l'intention des fonctionnaires municipaux sur la budgétisation, l'établissement d'états financiers, les impôts et l'audit interne.

La décentralisation donne aux citoyens l'occasion de participer plus directement à la prise de décisions au niveau local. C'est le point de mire des efforts de la Mission visant à fournir un appui politique au gouvernement central ainsi qu'à l'Association des unités d'autonomie locale. La Mission s'est employée à promouvoir divers mécanismes par lesquels les habitants peuvent participer effectivement à leur communauté. Les commissions pour la parité des sexes, désormais présentes dans plus de la moitié des municipalités, en sont un exemple. Elles constituent un élément important du système décisionnel municipal. La Mission a également fourni une assistance considérable en matière de renforcement des capacités aux comités pour les relations intercommunautaires qui ont été constitués dans la majorité des municipalités à composition ethnique mixte pour assurer la participation de toutes les communautés ethniques.

Les commissions et les comités sont des mécanismes institutionnels clairs permettant aux citoyens d'influencer leur administration locale. Toutefois, aucun mécanisme de ce type n'existe dans le domaine de l'éducation. Au milieu de beaucoup de controverse dans les médias au sujet du financement des écoles, de leur rénovation et de la désignation de leurs directeurs, la Mission a mis en œuvre un projet aux facettes multiples visant à réduire les tensions et à orienter le débat vers des discussions et un règlement constructifs des problèmes au niveau local. La Mission a d'abord publié et assuré la large diffusion d'un manuel sur l'éducation et la décentralisation et a ensuite tenu une série de six tables rondes avec des membres des conseils de parents d'élèves, du personnel enseignant, des fonctionnaires municipaux et des représentants des ministères concernés sur des moyens concrets de remédier aux problèmes locaux en matière d'éducation. Et enfin, la Mission a entamé des

activités visant à renforcer la capacité des conseils de parents et d'enseignants à participer à la prise de décisions au niveau local.

L'adoption d'une nouvelle *loi sur la police* a marqué le début d'un processus de décentralisation au sein du service de police. Dans le cadre de la nouvelle structure, des conseils de prévention de la criminalité travailleront avec la police pour améliorer la sécurité locale. La Mission a dispensé une formation préparatoire aux membres des plus de 70 groupes consultatifs de citoyens qu'elle a établis ces dernières années dans le cadre du *Programme de police de proximité*. Les groupes consultatifs, grâce auxquels les responsables locaux, les représentants de l'administration locale et les citoyens intéressés peuvent communiquer directement avec la police locale, faciliteront la participation publique aux futurs conseils de prévention de la criminalité.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme judiciaire. Les amendements constitutionnels nécessaires ayant été adoptés et une bonne partie de la législation pertinente étant en place, la Mission s'est concentrée sur les aspects techniques de la mise en œuvre de la réforme judiciaire. Elle a contribué à l'établissement de l'Académie de formation judiciaire ainsi qu'à son inauguration. Elle a également formé des juges et des procureurs pour les aider à travailler dans les tribunaux spécialisés qui font désormais partie du système judiciaire. La Mission a travaillé avec les spécialistes du crime organisé et a aidé à préparer le corps judiciaire au retour attendu d'affaires traitées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Un des résultats escomptés de la réforme judiciaire est que les citoyens feront davantage confiance au système judiciaire et les premières étapes pour y parvenir ont été franchies cette année avec des activités visant à accroître la transparence et l'efficacité des tribunaux. La Mission a travaillé avec les juges et leur personnel afin d'établir des rapports annuels pour chaque tribunal et de les présenter au public en tant que documents utiles et accessibles sur l'action du système judiciaire. À l'initiative de plusieurs juges d'instance, la Mission a également aidé à élaborer un logiciel pour la répartition des affaires, à l'installer dans tous les tribunaux et à former leur personnel à son utilisation. Ce logiciel permet non seulement une répartition plus efficace des affaires, mais empêche également quiconque d'influencer abusivement le processus.

Lutte contre la traite des êtres humains. Un plan d'action national ayant été élaboré, les efforts ont porté sur sa mise en œuvre. La priorité de la Mission était de rendre pleinement opérationnel le mécanisme national d'orientation. Pour ce faire, elle a assuré la formation de ceux qui seraient probablement les premiers points de contact des victimes de la traite des êtres humains, à savoir les travailleurs sociaux, les policiers et des représentants d'organisations non gouvernementales, et les a mis à contribution pour l'identification des victimes et leur orientation de manière appropriée.

Un programme fiable de protection des témoins est un autre élément crucial de toute initiative de lutte contre la traite des êtres humains. La Mission s'est employée à améliorer les compétences professionnelles de l'Unité de protection des témoins du Ministère de l'intérieur et à renforcer sa coopération avec ses homologues dans les pays d'origine des victimes de la traite.

Renforcement des partenaires locaux. Dans le cadre de ses efforts visant à consolider l'état de droit dans le pays, la Mission travaille depuis plusieurs années étroitement avec certaines organisations nationales dont elle développe les capacités pour des activités telles que l'observation, l'établissement de rapports, l'influence et la fourniture d'une assistance judiciaire. Cette année, la Mission s'est concentrée sur le renforcement de leur fonction organisationnelle et sur l'amélioration de leurs chances de survie à long terme. Le plus avancé de ces groupes est le Réseau de soutien aux droits de l'homme, composé de cinq organisations qui fournissent une assistance judiciaire dans le cadre d'affaires individuelles d'abus des droits de l'homme. À compter de la fin de 2006, le Réseau ne dépendra plus de la Mission pour le soutien de base de ses activités.

La Mission a évalué les besoins en matière de renforcement des capacités d'un total de 27 partenaires locaux œuvrant dans le domaine de l'état de droit ainsi que leurs chances de survie à long terme. Cette évaluation lui a fourni une base solide pour la planification des activités futures avec ces entités. La Mission, avec le soutien de l'Agence suédoise pour le développement international, a également continué d'épauler l'institution du médiateur en formant son personnel, en établissant une bibliothèque juridique à usage interne comportant plus de 300 publications et en aidant à mettre en réseau les bureaux régionaux.

Développement des médias. La première année de mise en œuvre de la *loi sur la radiodiffusion* a été marquée à la fois par des succès et des revers. La Mission a contribué à la mise en œuvre de cette loi en fournissant une importante assistance technique à l'autorité de contrôle des médias. C'est partiellement grâce à ce soutien que les échéances fixées par la loi pour des décisions et des arrêtes clés ont été respectées. D'un autre côté, le radiodiffuseur public multilingue a été confronté, au cours de la deuxième moitié de l'année, à une grave crise due au fait que le système de financement décrit dans la loi n'a pas permis d'engranger des recettes bien nécessaires. La Mission a suivi de près la situation après qu'une grève prolongée pour salaires impayés ait conduit à des confrontations avec les nouveaux organes de gestion du radiodiffuseur. Par la suite, travaillant en étroite coopération avec les autorités locales, la Mission a joué un rôle constructif pour appuyer les efforts de la direction visant à maîtriser la situation et à surmonter la crise.

Liberté des médias. La Mission a été le témoin de deux avancées majeures dans le domaine de la liberté des médias en 2006. La première a eu lieu en janvier avec l'adoption de la *loi sur le libre accès à l'information*. La Mission a travaillé avec des partenaires locaux pour renforcer les capacités de la nouvelle Commission nationale établie par la loi et développer des outils pour la mise en œuvre de cette dernière.

Travaillant en étroite coopération avec le Représentant pour la liberté des médias et des groupes locaux de défense des intérêts des médias, la Mission a organisé une conférence de haut niveau sur la dépénalisation de la diffamation, conférence qui a été suivie peu de temps après par des changements au Code pénal supprimant les peines de prison en tant que sanction de la diffamation.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Carlos Pais

Budget unifié révisé : 10 386 200 €

www.osce.org/skopje